

10 nov 2010 -12:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2010

Contingent de l'armée pour 2011

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2011

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2011

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a fixé le contingent de l'armée pour l'année 2011.

Le contingent est limité à 35.473 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2011. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 34.108 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 665 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 700 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement. Il s'agit d'un dossier urgent qui assure la continuité de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>